Nations Unies S/2011/561



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 septembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 7 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Par la résolution 1774 (2007) qu'il a adoptée le 14 septembre 2007, le Conseil de sécurité a reconduit M. Hassan Bubacar Jallow dans ses fonctions de procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda. En vertu de la résolution 1774 (2007) et du Statut du Tribunal international, le mandat de M. Jallow expire le 14 septembre 2011.

Le paragraphe 4 de l'article 15 du Statut du Tribunal dispose que le Procureur est nommé par le Conseil de sécurité sur proposition du Secrétaire général pour un mandat de quatre ans.

À cet égard, je désigne par la présente M. Hassan Bubacar Jallow et demande au Conseil de sécurité de le reconduire dans ses fonctions de procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour une période de quatre ans à compter du 15 septembre 2011, en se réservant le droit d'abréger son mandat, sachant qu'on peut s'attendre à ce que le Tribunal achève ses travaux avant l'expiration de l'engagement de quatre ans.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-49029 (F) 090911 090911



